

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE PARCS
D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 040-200005171-20240618-SGX_DL10_180624-BF

**N° 10****Objet : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2024**

Le 18 juin 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni, au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- . M. Xavier FORTINON
- . M. Cyril GAYSSOT
- . Mme Eva BELIN
- . Mme Sylvie PEDUCASSE

Représentant la Communauté de communes du Seignanx :

- . Mme Isabelle DUFAU
- . Mme Laurence GUTIERREZ
- . M. Marc MABILLET

Avaient donné procuration :

- . Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- . M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sylvie PEDUCASSE
- . M. Gilles PEYNOCHE à Mme Laurence GUTIERREZ

Etaient excusés :

- . Mme Rachel DURQUETY
- . M. Olivier MARTINEZ
- . Mme Nadine DURU
- . M. Pierre PASQUIER

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de communes du Seignanx : M. Laurent CLAUDE, Directeur Général des Services, Mme Séverine CASTAGNET, Responsable du Développement Economique, Mme Claire ELHUYAR, chargée de mission développement économique
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Xavier VILAMITJANA, Responsable service aménagement
- Pour la Paire départementale : Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 5 du Comité Syndical du 9 octobre 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU les délibérations du Comité Syndical de ce jour approuvant le compte administratif ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

CONSIDERANT que le présent budget supplémentaire est voté en prenant en compte la reprise de résultat de l'exercice 2023, telle qu'elle résulte du compte administratif de l'exercice 2023 adopté par délibération du Comité Syndical de ce jour,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2024, présenté en M57, qui se décompose comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de | 37 898,51 € |
| - en section d'investissement, équilibre à hauteur de | 69 799,77 € |

soit un budget du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2024 se présentant comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| • équilibre en section de fonctionnement de | 197 601,49 € |
| • équilibre en section d'investissement de | 399 799,77 € |
| - et de préciser que ces budgets sont votés : | |
| ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement | |
| ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement (hors programmes d'équipement) | |
| ✓ et au niveau des programmes d'équipement pour la section d'investissement concernant les programmes suivants : | |
| ○ 200902 opération Tarnos | |
| ○ 201501 opération Hermitage-Northon | |

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON